

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications
Règlement (UE) 2020/878 de la Commission

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Laque

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Laque
Usages déconseillés: Non connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

McBRIDE ROSPORDEN (YPLON SA)
Zi de Dioulan
29140 ROSPORDEN
FRANCE

Téléphone: + 33 (0) 298 669 500
Télécopie: + 33 (0) 298 599 600

E-mail: product.legislation@mcbride.eu

1.4 Numéro d'appel d'urgence: Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59. 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Dangers Physiques

Aérosols

Catégorie 1

H222: Aérosol extrêmement inflammable.
H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

2.2 Éléments d'étiquetage



Mention d'Avertissement:

Danger

Déclaration(s) de risque:

H222: Aérosol extrêmement inflammable.
H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Conseils de Prudence

Généralités:

P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102: Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211: Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251: Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P260: Ne pas respirer les aérosols.

Stockage:

P410+P412: Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

2.3 Autres dangers

Données de PBT/vPvB

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Propriétés perturbant le système endocrinien-Toxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien-Écotoxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes
BUTANE	>=20 - <=30%	106-97-8	203-448-7	01-2119474691-32;	Aucune information disponible.	#
PROPANE	>=5 - <=10%	74-98-6	200-827-9	01-2119486944-21;	Aucune information disponible.	#
ISOBUTANE	>=1 - <=3%	75-28-5	200-857-2	01-2119485395-27;	Aucune information disponible.	

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

Cette substance est répertoriée comme SVHC.

Classification

Désignation chimique	Classification	Notes
BUTANE	Classification: Flam. Gas: 1: H220; Compr. Gas: Liq. Gas: H280; Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucun connu. Limite de concentration spécifique : Aucun connu. Toxicité aiguë, orale: Aucun connu. Toxicité aiguë, inhalation: Aucun connu. Toxicité aiguë, cutanée: Aucun connu.	Aucun(e) .
PROPANE	Classification: Flam. Gas: 1: H220; Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucun connu. Limite de concentration spécifique : Aucun connu. Toxicité aiguë, orale: Aucun connu. Toxicité aiguë, inhalation: Aucun connu. Toxicité aiguë, cutanée: Aucun connu.	Note U
ISOBUTANE	Classification: Flam. Gas: 1: H220; Compr. Gas: Liq. Gas: H280; Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucun connu. Limite de concentration spécifique : Aucun connu. Toxicité aiguë, orale: Aucun connu. Toxicité aiguë, inhalation: Aucun connu. Toxicité aiguë, cutanée: Aucun connu.	Aucun(e) .

CLP: Règlement n° 1272/2008

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Inhalation:	Transporter à l'air frais.
Contact avec la Peau:	
Contact oculaire:	Irriguer immédiatement à l'eau en abondance pendant 15 min. au maximum. Enlever les lentilles de contact éventuelles et bien écarquiller l'oeil. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.
Ingestion:	Rincer soigneusement la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

Protection individuelle des secouristes: Aucune information disponible.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Le contact du mélange avec les yeux peut causer de légères irritations.

Dangers: Aucune mesure de précaution sanitaire spécifique n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Consulter un médecin en cas de symptômes.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers d'Incendie Généraux: Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: En cas d'incendie, utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou une brume d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas lutter contre l'incendie au jet d'eau pour ne pas propager les flammes.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.

5.3 Conseils aux pompiers

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu: Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Éviter tout contact oculaire prolongé ou répété.

6.1.1 Pour les non-secouristes: Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8.

6.1.2 Pour les secouristes: Aucune information disponible.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Absorber le produit avec du sable ou un autre absorbant inerte.

6.4 Référence à d'autres rubriques: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures techniques:	Aucune information disponible.
Ventilation locale/totale:	Aucune information disponible.
Conseil de manipulation en toute sécurité:	Assurer une ventilation efficace. Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Aucune procédure particulière, mais une bonne hygiène personnelle est conseillée, surtout lors de la manipulation des produits chimiques. Respectez les consignes d'utilisation.
Mesures à prendre pour éviter le contact:	Aucune information disponible.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions d'un stockage sûr:	Conserver à l'écart des matières incompatibles. Conserver dans le récipient d'origine hermétiquement fermé.
Matériaux d'emballage sûrs:	Aucune information disponible.

7.3 **Utilisation(s) finale(s) particulière(s):** Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Veillez consulter la dernière édition du texte source correspondant et consulter un hygiéniste industriel ou un professionnel similaire, ou une agence locale, pour recevoir de plus amples informations.

Valeurs Limites Biologiques

Aucune limite d'exposition biologique n'est indiquée pour ce ou ces composants.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles Techniques Appropriés: Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage:	En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité ou un masque facial.
Protection de la peau et du corps:	Aucune information disponible.
Protection respiratoire:	Aucune protection n'est habituellement nécessaire dans des conditions normales d'utilisation avec une ventilation suffisante.
Mesures d'hygiène:	Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Contrôles environnementaux:

Pas eFDS disponible

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État:	liquide
Forme:	Aérosols
Couleur:	Aucune information disponible.
Odeur:	Aucune information disponible.
Seuil olfactif:	Aucune information disponible.
Point de congélation:	Aucune information disponible.
Point d'ébullition:	Aucune information disponible.
Inflammabilité:	Aérosol extrêmement inflammable.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites d'explosivité - supérieure:	Aucune information disponible.
Limites d'explosivité - inférieure:	Aucune information disponible.
Point d'éclair:	Aucune information disponible.
Température d'auto-inflammation:	Aucune information disponible.
Température de décomposition:	Aucune information disponible.
pH:	Aucune information disponible.

Viscosité

Viscosité, dynamique:	Aucune information disponible.
Viscosité, cinématique:	Aucune information disponible.

Solubilités

Solubilité dans l'eau:	Aucune information disponible.
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Aucune information disponible.
Pression de vapeur:	Aucune information disponible.
Densité relative:	Aucune information disponible.
Densité:	Aucune information disponible.
Densité de vapeur relative:	Aucune information disponible.

9.2 Autres informations

Teneur en COV:	Aucune information disponible.
----------------	--------------------------------

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:	Stable dans les conditions normales de température pour une utilisation recommandée.
10.2 Stabilité chimique:	Ce produit est stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:	Aucune dans les conditions normales.
10.4 Conditions à éviter:	Éviter tout chauffage ou contamination. Ne pas congeler.
10.5 Matières incompatibles:	Acides forts. Comburants forts. Bases fortes.
10.6 Produits de décomposition dangereux:	En cas d'incendie, des gaz toxiques (COx, NOx) peuvent se dégager.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Inhalation:	Aucune dans les conditions normales.
Contact avec la Peau:	Légèrement irritant pour la peau en cas d'exposition prolongée.
Contact oculaire:	Peut entraîner une irritation passagère des yeux.
Ingestion:	Peut être ingéré par accident. L'ingestion peut provoquer irritation et maux.

Toxicité aiguë (répertoirer toutes les voies d'exposition possibles)

Ingestion

Mélange:	Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.
Composants:	
BUTANE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
PROPANE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
ISOBUTANE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact avec la peau

Mélange:	Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.
Composants:	
BUTANE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
PROPANE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
ISOBUTANE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Inhalation

Mélange:	Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.
Composants:	
BUTANE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
PROPANE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
ISOBUTANE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité à dose répétée**Mélange:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

BUTANE

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

PROPANE

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ISOBUTANE

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/Irritation cutanée**Mélange:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

BUTANE

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

PROPANE

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ISOBUTANE

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire**Mélange:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

BUTANE

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

PROPANE

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ISOBUTANE

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée**Mélange:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

BUTANE

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

PROPANE

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ISOBUTANE

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité**Mélange:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

BUTANE

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

PROPANE

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ISOBUTANE

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les Cellules Germinales**In vitro**

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

BUTANE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

PROPANE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ISOBUTANE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

In vivo

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

BUTANE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

PROPANE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ISOBUTANE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

BUTANE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

PROPANE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ISOBUTANE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles (STOT) — Exposition Unique

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

BUTANE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

PROPANE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ISOBUTANE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles (STOT) — Exposition Répétée

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

BUTANE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

PROPANE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ISOBUTANE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par Aspiration
Mélange:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

BUTANE

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

PROPANE

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ISOBUTANE

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Mélange:

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.;

Composants:

BUTANE

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

PROPANE

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ISOBUTANE

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres informations

Mélange:

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1 Toxicité:

Risques aigus pour l'environnement aquatique:

Poisson

Mélange:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

BUTANE

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

PROPANE

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ISOBUTANE

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Invertébrés Aquatiques

Mélange:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

BUTANE

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

PROPANE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ISOBUTANE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour les plantes aquatiques

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

BUTANE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

PROPANE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ISOBUTANE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour les microorganismes

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

BUTANE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

PROPANE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ISOBUTANE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risques chroniques pour l'environnement aquatique:

Poisson

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

BUTANE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

PROPANE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ISOBUTANE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Invertébrés Aquatiques

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

BUTANE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

PROPANE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ISOBUTANE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour les microorganismes

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

BUTANE Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

PROPANE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
ISOBUTANE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Mélange: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité définis dans le Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres. Les autres composants de ce mélange sont soit environnementalement inertes ou soit absorbés dans les eaux usées et sédiments ou se dégradent en substances dont l'impact environnemental est susceptible d'être faible lorsque le mélange est utilisé comme recommandé.

Composants:

BUTANE	Aucune information disponible.
PROPANE	Aucune information disponible.
ISOBUTANE	Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de Bioconcentration (BCF)

Mélange: Ce produit n'est pas bioaccumulable.

Composants:

BUTANE	Aucune information disponible.
PROPANE	Aucune information disponible.
ISOBUTANE	Aucune information disponible.

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Kow)

Mélange: Aucune information disponible.

Composants:

BUTANE	Aucune information disponible.
PROPANE	Aucune information disponible.
ISOBUTANE	Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol:

Mélange: Aucune information disponible.

Composants:

BUTANE	Aucune information disponible.
PROPANE	Aucune information disponible.
ISOBUTANE	Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

BUTANE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
PROPANE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
ISOBUTANE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:

Mélange:	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
Composants:	
BUTANE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
PROPANE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
ISOBUTANE	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.7 Autres effets néfastes:

Autres dangers	
Mélange:	Aucun connu.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations générales:	Éliminer le contenu/récipient conformément aux prescriptions locales pour l'élimination des déchets ménagers.
Méthodes d'élimination:	Rincer avant élimination. Éliminer auprès d'un organisme homologué.
Emballages Contaminés:	Aucune information disponible.
<u>Codes européens de déchets</u>	
Produit utilisé:	15 01 10*: emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

ADR

14.1 Numéro ONU :	UN 1950
14.2 Nom d'Expédition des Nations unies :	AEROSOLS, inflammables
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe :	2
Code Classification :	5F
Étiquettes :	2.1
N° de danger (ADR) :	-

Code de restriction en tunnel :	2 (D)
14.4 Groupe d'Emballage :	-
Quantité limitée :	1.00 L
Quantité exemptée :	E0
14.5 Dangers pour l'Environnement :	Non
Polluant marin :	Non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :	190, 327, 344, 625

ADN

14.1 Numéro ONU :	UN1950
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies :	AEROSOLS, inflammables
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe :	2
Code classification :	5F
Etiquettes :	2.1
N° de danger (ADR) :	Non applicable
14.4 Groupe d'Emballage :	-
Quantité limitée :	1.00 L
Quantité exemptée :	E0
14.5 Dangers pour l'Environnement :	Non
Polluant marin :	Non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :	190, 327, 344, 625

IMDG

14.1 Numéro ONU :	UN 1950
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies :	AEROSOLS

14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport

Classe :	2
Risque subsidiaire :	2.1
Etiquettes :	2.1
N° d'urgence :	F-D, S-U

14.4 Groupe d'Emballage :

Quantité limitée :	SP277
Quantité exemptée :	E0

14.5 Dangers pour l'Environnement :

Polluant marin :	Non applicable
------------------	----------------

14.6 Précautions particulières à prendre

par l'utilisateur : 63, 190, 277, 327, 344, 381, 959

IATA

14.1 Numéro ONU : UN 1950

14.2 Nom de transport complet : AEROSOLS, inflammable

14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport

Classe :	2.1
Etiquettes :	Flamm. Gas

14.4 Groupe d'Emballage :

Quantité limitée :	-
Uniquement par avion cargo	
Spécifications emballage :	203
Quantité maximale nette par	
Emballage :	150 Kg

Aéronefs de transport de passagers

Et de marchandises

Spécifications emballages : Y203

Quantité maximale nette par

Emballage : 30 Kg G

Spécifications emballage : 203

Quantité maximale nette par	
Emballage :	75 Kg
Quantité exemptée :	E0
14.5 Dangers pour l'Environnement :	Non
Polluant marin :	Non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre	
par l'utilisateur :	63, 190, 277, 327, 344, 381, 959

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC : non applicable

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE

Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I, Substances réglementées: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 (REACH), ANNEXE XIV LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

UE. Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC), REACH: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

UE. Directive 2012/18/UE (SEVESO III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications:

RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les

risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Abréviations et acronymes:

EU SCOEL:	UE. Comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle (CSLEP), Commission européenne - CSLEP, dans leur version modifiée
EU SCOEL / SKIN_DES:	Désignation de peau
EU SCOEL / STEL:	Limite d'exposition de courte durée (STEL) :
EU SCOEL / TWA:	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; EIGA - Association européenne des gaz industriels; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECl - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Notes:

Note P	La classification comme cancérogène ou mutagène peut ne pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène (no EINECS 200-753-7). Si la substance n'est pas classée comme cancérogène, les conseils de prudence (P102)P260-P262-P301 + P310-P331 (tableau 3.1) ou les phrases S (2-)23-24-62 (tableau 3.2) doivent à tout le moins s'appliquer. La présente note ne s'applique qu'à certaines substances complexes dérivées du pétrole, visées dans la troisième partie.
--------	---

Note U	Lorsqu'ils sont mis sur le marché, les gaz doivent être classés comme « gaz sous pression », dans l'un des groupes suivants : « gaz comprimé », « gaz liquéfié », « gaz liquéfié réfrigéré » ou « gaz dissous ». L'affectation dans un groupe dépend de l'état physique dans lequel le gaz est emballé et, par conséquent, doit s'effectuer au cas par cas.
--------	---

Principales références bibliographiques et sources de données: Aucune information disponible.

Texte des mentions dans les sections 2 et 3

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H229	Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Informations de formation: Aucune information disponible.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Aérosol 1, H222, H229

Avis de non-responsabilité: Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.